



Commande publique artistique – Ville de Rouen

Fresque murale

Rue des Augustins, Rouen

➤ CAHIER DES CHARGES

1. CONTEXTE ET GENESE

Dans le cadre de l'édition 2025 du Budget Participatif Citoyen de la Ville de Rouen, les Rouennaises et les Rouennaises ont pu voter entre le 6 septembre et le 19 octobre 2025 pour leurs projets préférés parmi les 21 proposés. Le projet de l'association des Voisins des Augustins a été retenu. Celui-ci consiste en l'embellissement de leur quartier, notamment par de la végétalisation et la création d'une fresque murale.

2. LOCALISATION

La fresque murale devra être créée sur une partie du mur de l'école Guillaume Lion donnant sur la petite place où est notamment installée la terrasse du bar « la Fée Torchette », rue des Augustins.

Auparavant, la glycine occupait la totalité du mur. Mais une partie a vu ses pieds coupés pendant les travaux sur la place et n'a pas survécu. C'est cette partie du mur qui est destinée à recevoir la fresque : elle mesure environ 3m de hauteur, sur une longueur d'environ 4m50.

3. NATURE DE L'ŒUVRE

En tant que commanditaire, la Ville de Rouen souhaite que la fresque soit colorée et la plus gaie possible. Un des critères exigés est que l'œuvre joue avec la végétation en place (en s'appuyant dessus, en l'intégrant dedans, ...).

L'œuvre peinte a vocation à être pérenne. La peinture utilisée devra donc résister aux aléas climatiques usuels (notamment la pluie, y compris forte).

4. MODALITÉS DE SÉLECTION

Pour faire acte de candidature, les candidat.e.s devront fournir une note d'intention à rouencitoyenne@rouen.fr expliquant le projet artistique, les éléments techniques saillants, ainsi que le coût estimé. Elle pourra être complétée d'une esquisse, d'un croquis, ou de toute autre élément visuel ou inspiration qui pourrait permettre de mieux cerner les intentions de l'artiste.

Les dossiers ainsi reçus seront soumis à l'appréciation des élu.e.s concerné.e.s (élu.e.s en charge du quartier et à la culture notamment) et de l'association portant le projet qui

prendront en compte les éléments esthétiques, techniques et financiers. Les modalités d'échanges entre les différent.e.s décideur.se.s ne sont à ce stade pas définies (ils pourront se faire par mail ou lors d'un rendez-vous spécifique ou non), mais à la date de parution de ce cahier des charges la tenue d'un jury avec audition des candidat.e.s n'est pas prévue.

5. BUDGET

Pour la réalisation de l'œuvre, l'artiste devra indiquer dans son dossier de candidature un prix estimé de sa prestation.

Le.a lauréat.e devra ensuite fournir un chiffrage précis, sous forme de devis.

Il est ici précisé que ce prix sera forfaitaire et comprendra l'ensemble des dépenses inhérentes à la réalisation de l'œuvre : production, droits d'auteur, déplacements de l'artiste, pose ; ainsi qu'éventuels appels à un bureau d'études, locations, prestations extérieures, etc. Les modalités tarifaires seront, parmi d'autres points, formalisées dans un contrat entre l'artiste sélectionné.e et la Ville.

L'artiste pourra, à sa demande et dans des modalités prévues dans le contrat, bénéficier d'un paiement en plusieurs versements.

6. CALENDRIER PREVISIONNEL

Vendredi 29 mai 2026	Publication du cahier des charges
Mardi 30 juin 2026, 23h59	Date butoir de réception des candidatures
De début juillet 2026 à début août 2026	Instruction et échanges entre élu.e.s municipaux.les, association et agent.e.s municipaux.les, pour sélection du/de la lauréat.e
Début août 2026	Notification du/de la candidat.e retenu.e et information des candidat.e.s non-retenu.e.s
D'août à octobre 2026	Formalités administratives : établissement du contrat entre le.a lauréat.e et la Ville, demande des différentes autorisations nécessaires (d'urbanisme, ...) par la Ville, ...
Novembre - décembre 2026	Phase de réalisation (sous réserve de l'accord de l'autorisation d'urbanisme)

ANNEXES : PHOTOS DU MUR ET DE SON ENVIRONNEMENT

Vues du mur et de la place depuis différents points de vue, prises le 18/05/2026 :







Vues depuis le mur de son environnement proche, prises le 18/05/2026 :



